

**Réunion du Conseil Municipal  
du samedi 21 mars 2026  
Ordre du jour**

- ⇨ Élection du maire
- ⇨ Fixation du nombre d'adjoint
- ⇨ Élection des adjoints.

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2026**

**Conseillers en exercice : 23**  
**\* Présents : 22**  
**\* Votants : 23 (dont 1 par procuration)**

**Le 21 mars 2026 à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal**, convoqué le 16 mars 2026 en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Tence, en mairie de Tence, sous la présidence de Monsieur **SALQUE PRADIER** David, Maire sortant.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. **SALQUE PRADIER** David, Mme **FOURNEL** Marie Paule, M. **ROUSSON** Patrice, Mme **DIGONNET** Marie Josée, M. **FERRAPIE** André, Mme **ANDRE** Bénédicte, M. **MOUNIER** Franck, M. **MUSELET** Alain, Mme **BESSET** Martine, M. **BRUYERE** David, Mme **MASSARDIER** Denise, M. **BEAL** Stéphane, Mme **PAPON** Céline, , MM, **CHAZOT** Jean-Philippe, Mme **LIOGIER** Isabelle, M. **POYET** Hervé, Mme **GROUSSON** Valdyne, M. **FAURIE** Ludovic, Mme **MAISONNY** Mazarine, Mme **NEVEU** Marion, M. **DIGONNET** Thibault, Monsieur **ROCHER** Yves.

Absents excusés : Mme **DERRIAZ** Annie (procuration donnée à Mme **FOURNEL** Marie-Paule)

**Délibération n° 2026 – 18 –**

**Objet : Election du Maire et des adjoints**

**1. Installation des conseillers municipaux**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur David SALQUE PRADIER, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions. Monsieur Thibault DIGONNET a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L.2121-15 du CGCT).

**2.1. Présidence de l'assemblée**

Madame Valdyne GROUSSON, la plus âgée des membres présents du Conseil Municipal a pris la séance de l'assemblée (art L.2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré vingt-deux conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**2.2. Constitution du bureau**

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs :

M. Stéphane BEAL

Mme Mazarine MAISONNY

**2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller Municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau, en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

**2.4. Résultat du premier tour de scrutin**



a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b- nombre de votants (enveloppes déposées)	23
c- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral)	0
d- nombre de suffrages exprimés (b-c)	23
e- majorité absolue	12

Nom et prénoms des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
David SALQUE PRADIER	18	Dix huit
Ludovic FAURIE	5	cinq

### 2.5. Proclamation de l'élection du maire

M. David SALQUE PRADIER a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

### 3. Election des adjoints

Sous la présidence de M. David SALQUE PRADIER, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

#### 3.1 Nombre d'adjoints

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de six adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait à ce jour de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à cinq le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

#### 3.2 Listes des candidats

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal. Chacune des listes doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté deux listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints. Elles sont mentionnées dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste.

Listes des adjoints déposée auprès du Maire de Tence :

Liste 1 Mme DERRIAZ Annie  
M. ROUSSON Patrice  
Mme DIGONNET Marie-José  
M. BRUYERE David  
Mme ANDRE Bénédicte

Liste 2 M. DIGONNET Thibault  
Mme PAPON Céline  
M. ROUSSON Patrice  
Mme FOURNEL Marie-Paule  
M. BEAL Stéphane

Il a été ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau ci-dessus désigné.

#### 3.3 Résultats du premier tour de scrutin

a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b- nombre de votants (enveloppes déposées)	23
c- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral)	1
d- nombre de suffrages exprimés (b-c)	22
e- majorité absolue	11

Nom et prénoms des candidats placé en tête de liste (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
DERRIAZ Annie	17	dix-sept
DIGONNET Thibault	5	cinq

### 3.1.2. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame DERRIAZ Annie.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation jointe à la présente délibération.

Département de Haute-Loire

Commune de TENCE

#### Tableau du Conseil Municipal

##### Nom et prénom des élus (conseil municipal du 21 mars 2026)

NOM	Prénom	Date naissance	Fonction	Suffrages obtenus
M. SALQUE PRADIER	David	10/07/1973	Maire	979
Mme DERRIAZ	Annie	31/01/1957	1 <sup>er</sup> adjoint	979
M. ROUSSON	Patrice	27/04/1970	2 <sup>ème</sup> adjoint	979
Mme DIGONNET	Marie-José	04/08/1957	3 <sup>ème</sup> adjointe	979
M. BRUYERE	David	19/12/1974	4 <sup>ème</sup> adjoint	932
Mme ANDRE	Bénédictte	27/01/1960	5 <sup>ème</sup> adjointe	979
Mme GROUSSON	Valdyne	17/12/1947	Conseillère municipale	979
M. MUSELET	Alain	17/04/1949	Conseiller municipal	979
Mme FOURNEL	Marie Paule	05/12/1952	Conseillère municipale	979
M. FERRAPIE	André	30/05/1957	Conseiller municipal	979
Mme BESSET	Martine	31/10/1959	Conseillère municipale	979
M. POYET	Hervé	23/04/1971	Conseiller municipal	979
M. BEAL	Stéphane	27/03/1974	Conseiller municipal	979
Mme LIOGIER	Isabelle	18/10/1974	Conseillère municipale	979
Mme MASSARDIER	Denise	10/11/1974	Conseillère municipale	979
M. MOUNIER	Franck	12/01/1976	Conseiller municipal	979
Mme PAPON	Céline	14/03/1977	Conseillère municipale	979
M. CHAZOT	Jean Philippe	15/05/1988	Conseiller municipal	979
M. ROCHER	Yves	22/11/1956	Conseiller municipal	882
Mme NEVEU	Marion	15/02/1994	Conseillère municipale	882
M. FAURIE	Ludovic	02/01/1995	Conseiller municipal	882
Mme MAISONNY	Mazarine	16/04/1999	Conseillère municipale	882
M. DIGONNET	Thibault	17/10/2001	Conseiller municipal	882

#### Délibération n° 2026 -19 -

#### Objet : Fixation du nombre d'adjoints

Sous la présidence de Monsieur David SALQUE PRADIER qui vient d'être élu Maire de la Commune de TENCE, et conformément à l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que « le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. » soit pour la Commune de TENCE, un nombre maximal de six adjoints ;

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents  
⇒ **fixe à 5** le nombre des adjoints au Maire avant de procéder à leur élection.

**\* Fin de séance \***